



Lettre 7 – octobre 2020

Trois nouvelles importantes sont en train -peut-être – de changer les choses :

1 - **La marche des sans papiers** qui doit arriver le 17 octobre devant le palais de l'Élysée.

En tiendra-t-on compte ? Sera-t-elle relayée par les médias ?

2 - La proposition d'un « **Pacte sur la migration et l'asile** »,

Elle semble bien loin d'une Europe qui encourage les solidarités, fondée sur la protection des droits humains et la dignité humaine afin d'assurer la protection des personnes et non pas leur exclusion.

3 - **L'encyclique du pape François** :

Elle rappelle qu'il est vraiment arrivé le moment de «*rêver d'une seule et même humanité*» dans laquelle nous sommes «*tous frères*» (7-8).

Enfin des informations fiables sont présentés dans le **rapport annuel 2019 sur les Centres de rétentions administratives**.

Michel Girard

LA MARCHÉ DES SANS PAPIERS DE SEPTEMBRE AU 17 OCTOBRE

Une marche des sans-papiers est partie de Marseille samedi matin 19 septembre : devant la Préfecture, un millier de personnes étaient présentes pour marquer ce premier départ. Solidaires avec le Collectif des Sans-Papiers : la Cimade, Attac, la ligue des Droits de l'Homme, Réseau Éducation Sans Frontières, le Collectif du 5-Novembre, la CGT, la FSU, Solidaires, La France Insoumise,... Le Collectif des sans-papiers 13, renforcé par celui de Nice a mobilisé un grand nombre de citoyens et d'associations à Marseille. En effet, les droits humains élémentaires ne cessent de reculer et en pleine pandémie, des sans-papiers osent s'exposer et marcher vers l'Élysée.



Une lettre a été envoyée au président de la république :

Lettre ouverte à Emmanuel Macron, président de la République,

Monsieur,

Monsieur le président, nous marchons.

Des quatre coins du pays, pour l'égalité, nous marchons.

Plusieurs centaines d'entre nous, sans-papiers en tête, vont traverser ce pays où nous vivons, venus du sud, du nord, de l'est et de l'ouest appuyés par la solidarité des habitantes et habitants sur les ronds-points, les routes, les places de nos villages, les quartiers de nos villes.

Et nous serons des dizaines de milliers à Paris, à leur arrivée, le samedi 17 octobre pour aller vers le palais de l'Élysée.

De toutes les villes du pays et des quartiers où nous vivons, ensemble, des écoles où nous envoyons nos enfants, des lieux où nous travaillons, nous allons marcher.

Nous marcherons en hommage à nos anciens et anciennes, ces hommes et femmes venus d'Algérie tués par centaines par la police un 17 octobre 1961 alors qu'ils et elles marchaient pour la liberté.

Nous marcherons en hommage à nos milliers de frères et sœurs qui meurent chaque année sur les routes de la migration alors qu'ils et elles marchent avec l'espoir d'une vie meilleure et plus juste.

Sans-papiers en tête, nous marcherons avec nos centaines de collectifs de solidarité et de lutte, nos associations et nos syndicats, nos familles, nos amis et amies, nos voisins et voisines, nos collègues pour la régularisation de tous les sans-papiers.

Monsieur le président, nous ne marchons pas pour demander un cadeau ou implorer votre générosité. Nous savions depuis longtemps, avant même les milliards que vous distribuez actuellement, que la question des moyens n'était pas le problème. Nous marchons pour gagner l'égalité.

Nous vivons ici, ensemble, avec ou sans papiers. Et vous savez que l'absence de droits pour les sans-papiers et la précarité pour les demandeurs d'asile gangrèment toute la société, favorisent le racisme, légitiment les contrôles au faciès et toutes les inégalités et attaques sociales. Nous marchons pour l'avenir.

En ces temps de crise sanitaire où vous faites appel à la responsabilité de chacune et chacun, nous prenons les nôtres en marchant dans le respect des règles sanitaires. Votre responsabilité est de fermer les centres de rétention, donner accès à des logements décents pour toutes et tous les sans-abris et les mal-logés et garantir les droits qui permettent d'assurer la protection de toutes et tous, au travail comme dans la vie quotidienne, et l'accès égal à la santé. Nous marchons pour une société plus sûre pour toutes et tous.

Permettez-nous de vous rappeler que, pendant la crise sanitaire, de nombreux et nombreuses sans-papiers font partie des premières lignes, corvéables à merci et sur-exploités, sans droits et/ou perdant leur emploi sans chômage partiel.

Et nous marchons avec et pour cette jeunesse, ce futur que vous laissez à la rue, en proie à tous les trafics ou ces jeunes pour lesquels "reconnaissance de minorité" veut trop souvent dire solitude dans des chambres d'hôtels insalubres, sans accès à l'école, attendant leur majorité pour être remis à la rue et aller grossir les rangs des Sans-papiers.

Alors, monsieur le président, nous serons à votre porte le 17 octobre. Nous espérons qu'elle sera ouverte.

Monsieur le président, nous voulons l'égalité. Simplement l'égalité. Et vous ?

En l'attente de votre réponse, veuillez recevoir, Monsieur le président, l'expression de toute notre détermination à lutter pour une société plus sûre, plus juste et égale.

De Montpellier, Grenoble, Lyon, Strasbourg, Le Havre, Lille, Rennes, d'autres collectifs s'apprêtent à converger vers Paris pour une **grande manifestation le 17 octobre**. Devant l'Élysée, ils exigeront la régularisation des sans-papiers, la fermeture des Centres de Rétention Administrative et un logement pour tous !

Pour les informations nationales et la carte interactive consultez le site : <https://marche-des-sans-papiers.org/>

Pour les infos locales : voir les étapes, avec mise à jour parfois en temps réel <https://marche-des-sans-papiers.org/etapes>

LA PROPOSITION D'UN « PACTE SUR LA MIGRATION ET L'ASILE »

Le projet d'un nouveau « Pacte sur la migration et l'asile » a été présenté mercredi 23 septembre 2020 par la Commission européenne. Il vise notamment à répondre aux manquements du règlement de DublinIII (voir ci dessous).

La présidente de la Commission Ursula von der Leyen a défendu un équilibre « juste et raisonnable », entre « responsabilité et solidarité » entre les 27 : « Nous devons trouver des solutions pérennes sur la migration » et elle souligne que l'incendie du camp grec de Moria en était « un rappel brutal ».

De « rigoureux contrôles » aux frontières extérieures auront lieu afin de limiter rapidement (12 semaines) les migrants jugés peu susceptibles d'obtenir une protection internationale. Les contrôles d'identité et sanitaire précéderont un tri :

- Une procédure d'asile accélérée à la frontière pour celles possédant une nationalité pour laquelle le taux de reconnaissance d'une protection internationale, à l'échelle de l'UE, est inférieure à 20%
- Une procédure d'asile normale pour celles considérées comme éligibles à une protection.
- Une procédure d'expulsion immédiate, depuis la frontière, pour toute celles qui auront été rejetées par ce dispositif de tri, dans un délai de 12 semaines.

Pendant cette procédure de filtrage à la frontière, les personnes seraient considérées comme n'étant pas encore entrées sur le territoire européen ce qui permettrait aux États de déroger aux conventions de droit international qui s'y appliquent.

L'option du renvoi des migrants serait ainsi renforcée.

Le pays responsable de la demande pourra être celui : où un migrant a des liens familiaux, où il a travaillé ou étudié, ou lui ayant délivré un visa. Cela se fera également en fonction de la démographie et de l'économie du pays hôte.

Si un pays est soumis à une "pression" migratoire, et estime ne pas pouvoir assumer la prise en charge des migrants (comme Pologne, Hongrie, République tchèque, Slovaquie)), il peut demander l'activation d'un "*mécanisme de solidarité obligatoire*", qui doit être décidée par la Commission. Il a le choix entre accueillir les demandeurs d'asile ou financer le renvoi dans leur pays, des migrants n'ayant pas le droit de rester dans l'UE. S'il échoue à renvoyer des migrants dans leur pays d'origine dans les huit mois, il devra les accueillir.(Seulement un tiers des migrants déboutés quittent effectivement l'UE.)

Cependant, les pays de première arrivée resteront chargés de la demande d'asile si aucun autre membre de l'UE ne s'en occupe.

La Commission veut accroître les conventions entre pays afin d'inciter les États non européens à empêcher les départs vers l'Europe ainsi qu'à collaborer davantage en matière de retour

et de réadmission.

Un mécanisme de solidarité concernant les sauvetages en mer propose d'épargner de poursuites judiciaires les ONG impliquées. Les migrants sauvés en mer devront être accueillis au sein de l'Union européenne, et non renvoyés chez eux.

La proposition de la Commission devra recevoir l'accord des États membres et le Parlement européen.. Ce projet entrerait en vigueur au plus tôt en 2023.

LES MIGRANTS ET L'EN CYCLIQUE SUR LA FRATERNITE ET L'AMITIE SOCIALE

Qu'est-il écrit sur les migrants, dans la récente encyclique du Pape François, *FRATELLI TUTTI sur la fraternité et l'amitié sociale* ?

Sans dignité humaine aux frontières

37. Aussi bien dans les milieux de certains régimes politiques populistes que sur la base d'approches économiques libérales, on soutient que l'arrivée des migrants doit être évitée à tout prix. Dans le même temps, on affirme que l'aide aux pays pauvres devrait être limitée, pour qu'ils touchent le fond et décident de prendre des mesures d'austérité. On ne se rend pas compte qu'au-delà de ces déclarations abstraites difficiles à étayer, de nombreuses vies sont détruites. Beaucoup de personnes échappent à la guerre, aux persécutions, aux catastrophes naturelles. D'autres, à juste titre, « sont en quête d'opportunités pour [elles] et pour leur famille. [Elles] rêvent d'un avenir meilleur et désirent créer les conditions de sa réalisation ».[36]

38. Malheureusement, d'autres « sont [attirées] par la culture occidentale, nourrissant parfois des attentes irréalistes qui les exposent à de lourdes déceptions. Des trafiquants sans scrupules, souvent liés aux cartels de la drogue et des armes, exploitent la faiblesse des migrants qui, au long de leur parcours, se heurtent trop souvent à la violence, à la traite des êtres humains, aux abus psychologiques et même physiques, et à des souffrances indicibles ».[37] Ceux qui émigrent « vivent une séparation avec leur environnement d'origine et connaissent souvent un déracinement culturel et religieux. La fracture concerne aussi les communautés locales, qui perdent leurs éléments les plus vigoureux et entreprenants, et les familles, en particulier quand un parent migre, ou les deux, laissant leurs enfants dans leur pays d'origine ».[38] Par conséquent, il faut aussi « réaffirmer le droit de ne pas émigrer, c'est-à-dire d'être en condition de demeurer sur sa propre terre ».[39]

39. Et pour comble, « dans certains pays d'arrivée, les phénomènes migratoires suscitent des alarmes et des peurs, souvent fomentées et exploitées à des fins politiques. Une mentalité xénophobe de fermeture et de repli sur soi se diffuse alors ».[40] Les migrants ne sont pas jugés assez dignes pour participer à la vie sociale comme toute autre personne et l'on oublie qu'ils ont la même dignité intrinsèque que quiconque. C'est pourquoi ils doivent être « protagonistes de leur propre relèvement ».[41] On ne dira jamais qu'ils ne sont pas des êtres humains, mais dans la pratique, par les décisions et la manière de les traiter, on montre qu'ils sont considérés comme des personnes ayant moins de valeur, moins d'importance, dotées de moins d'humanité. Il est inacceptable que les chrétiens partagent cette mentalité et ces attitudes, faisant parfois prévaloir certaines préférences politiques sur les convictions profondes de leur foi : la dignité inaliénable de chaque personne humaine indépendamment de son origine, de sa couleur ou de sa religion, et la loi suprême de l'amour fraternel.

40. « Les migrations constitueront un élément fondamental de l'avenir du monde ».[42]

Mais, de nos jours, elles doivent compter avec la « perte du “sens de la responsabilité fraternelle”, sur lequel est basée toute société civile ». [43] L'Europe, par exemple, risque fort d'emprunter ce chemin. Cependant, « aidée par son grand patrimoine culturel et religieux, [elle] a les instruments pour défendre la centralité de la personne humaine et pour trouver le juste équilibre entre le double devoir moral de protéger les droits de ses propres citoyens, et celui de garantir l'assistance et l'accueil des migrants ». [44]

41. Je comprends que, face aux migrants, certaines personnes aient des doutes et éprouvent de la peur. Je considère que cela fait partie de l'instinct naturel de légitime défense. Mais il est également vrai qu'une personne et un peuple ne sont féconds que s'ils savent de manière créative s'ouvrir aux autres. J'invite à dépasser ces réactions primaires, car « le problème, c'est quand [les doutes et les craintes] conditionnent notre façon de penser et d'agir au point de nous rendre intolérants, fermés, et peut-être même – sans nous en rendre compte – racistes. Ainsi, la peur nous prive du désir et de la capacité de rencontrer l'autre ». [45]

131. Il est important d'appliquer aux migrants arrivés depuis quelque temps et intégrés à la société le concept de “citoyenneté” qui « se base sur l'égalité des droits et des devoirs à l'ombre de laquelle tous jouissent de la justice. C'est pourquoi il est nécessaire de s'engager à établir dans nos sociétés le concept de la *pleine citoyenneté* et à renoncer à l'usage discriminatoire du terme *minorités*, qui porte avec lui les germes du sentiment d'isolement et de l'infériorité ; il prépare le terrain aux hostilités et à la discorde et prive certains citoyens des conquêtes et des droits religieux et civils, en les discriminant ». [112]

132. Au-delà des différentes actions indispensables, les États ne peuvent pas trouver tout seuls des solutions adéquates « car les conséquences des choix de chacun retombent inévitablement sur la Communauté internationale tout entière ». Par conséquent, « les réponses pourront être seulement le fruit d'un travail commun », [113] en élaborant une législation (*gouvernance*) globale pour les migrations. De toute façon, « il convient d'établir des projets à moyen et à long terme qui aillent plus loin que la réponse d'urgence. Ceux-ci devraient d'un côté aider effectivement l'intégration des migrants dans les pays d'accueil, et en même temps favoriser le développement des pays de provenance par des politiques solidaires, mais qui ne soumettent pas les aides à des stratégies et à des pratiques idéologiquement étrangères ou contraires aux cultures des peuples auxquels elles s'adressent ». [114]

Les dons réciproques

133. L'arrivée de personnes différentes, provenant d'un autre contexte de vie et de culture, devient un don, parce que « les histoires des migrants sont aussi des histoires de rencontre entre personnes et cultures : pour les communautés et les sociétés d'accueil, ils représentent une opportunité d'enrichissement et de développement humain intégral de tous ». [115] C'est pourquoi « je demande en particulier aux jeunes de ne pas se laisser enrôler dans les réseaux de ceux qui veulent les opposer à d'autres jeunes qui arrivent dans leurs pays, en les présentant comme des êtres dangereux et comme s'ils n'étaient pas dotés de la même dignité inaliénable propre à chaque être humain ». [116]

134. D'autre part, lorsqu'on accueille l'autre de tout cœur, on lui permet d'être lui-même tout en lui offrant la possibilité d'un nouveau développement. Les cultures différentes, qui ont développé leur richesse au cours des siècles, doivent être préservées afin que le monde ne soit pas appauvri. Il faut cependant les stimuler à faire jaillir quelque chose de nouveau dans la rencontre avec d'autres réalités. On ne peut pas ignorer le risque de se retrouver victime d'une sclérose culturelle. Voilà pourquoi « nous avons besoin de communiquer, de découvrir les richesses de chacun, de valoriser ce qui nous unit et de regarder les différences comme des possibilités de croissance dans le respect de tous. Un dialogue patient et confiant est nécessaire, en sorte que les personnes, les familles et les communautés puissent transmettre les valeurs de leur propre culture et accueillir le bien provenant de l'expérience

des autres ». [117]

[36-37 – 38 - 115] Exhort. ap. post-syn. *Christus vivit* (25 mars 2019), n. 91, 92, 93.

[39] Benoît XVI, *Message pour la 99^e Journée Mondiale du Migrant et du Réfugié* (12 octobre 2012) : *L'Osservatore Romano*, éd. en langue française (1^{er} novembre 2012), p. 5.

[40] Exhort. ap. post-syn. *Christus vivit* (25 mars 2019), n. 92.

[41] *Message pour la 106^e Journée Mondiale du Migrant et du Réfugié* (13 mai 2020) : *L'Osservatore Romano*, éd. en langue française (19 mai 2020), p. 4.

[42] *Discours au Corps diplomatique accrédité près le Saint-Siège* diplomatique accrédité près le Saint Sièges (11 janvier 2016) : *L'Osservatore Romano*, éd. en langue française (14 janvier 2016), p. 10.

[43] *Discours au Corps diplomatique accrédité près le Saint-Siège* (13 janvier 2014) : *L'Osservatore Romano*, éd. en langue française (16 janvier 2014), p. 6.

[44- 113 - 114] *Discours au Corps diplomatique accrédité près le Saint-Siège* (11 janvier 2016) : *L'Osservatore Romano*, éd. en langue française (14 janvier 2016), p. 10.

[45] *Message pour la 105^e Journée Mondiale du Migrant et du Réfugié* (27 mai 2019) : *L'Osservatore Romano*, éd. en langue française (28 mai 2019), p. 6.

[111] Cf. *Message pour la 104^e Journée Mondiale du Migrant et du Réfugié* (14 janvier 2018) : *L'Osservatore Romano*, éd. en langue française (24 août 2017), p. 6.

[112] *Document sur la fraternité humaine pour la paix mondiale et la coexistence commune*, Abou Dabi (4 février 2019) : *L'Osservatore Romano*, éd. en langue française (12 février), p. 12.

Rapport 2019 des six associations intervenant dans les centres de rétention administrative

Le rapport 2019 de l'ASSFAM-Groupe SOS Solidarités, France terre d'asile, Forum Réfugiés-Cosi, La Cimade et Solidarité Mayotte présente la réalité des centres et locaux de rétention où elles interviennent. Ce rapport (du 22 septembre 2020, https://www.lacimade.org/wp-content/uploads/2020/09/La_Cimade_Rapport_Retention_2019-1.pdf) réunit des chiffres, des analyses et des fiches sur chacun des 24 CRA. : statistiques, témoignages et spécificités. Ils montrent une politique migratoire menée au détriment des droits fondamentaux des personnes étrangères : enfermement et éloignement des personnes étrangères, violation des droits relatifs à la privation de liberté.

SOMMAIRE

Édito

ANALYSES

Une année marquée par le durcissement de la politique d'enfermement et ses conséquences traumatisantes

Une augmentation sans précédent du nombre de places en rétention .12Plus de 53 000 personnes enfermées : une forte hausse (+ 23 %)

Durée moyenne de rétention : + 40 % en deux ans, un impact majeur sur les personnes.

Un allongement de la durée de rétention inutile et punitif

Enfermement des personnes en procédure Dublin : un constat accablant

Des violations massives des droits

Davantage d'enfants enfermés en rétention et de violations de leurs droits

Des victimes de la traite des êtres humains toujours insuffisamment protégées.

Expulsions vers des pays où les personnes sont en danger

Personnes sortant de prisons : un droit au recours effectif bafoué et un enfermement souvent abusif en rétention

Autres éléments statistiques

Focus sur les faits marquants de 2019

Principales évolutions - enfermer plus et plus longtemps

Procédure Dublin et rétention administrative : des demandeurs d'asile malmenés

Une forte augmentation du nombre d'enfants enfermés en rétention

Mineurs non accompagnés en rétention

Le droit à la santé de plus en plus sacrifié au profit de la politique d'éloignement

Un enfermement délétère pour les personnes atteintes de graves pathologies

Des conséquences dramatiques : décès dans les CRA en 2019

Outre-mer : expulsions éclair et accès au juge insuffisant, les indispensables d'une politique d'enfermement et d'expulsion bien rodée

Des chiffres qui donnent le vertige

Des expulsions nombreuses sans contrôle d'un juge et qui se poursuivent en silence

Expulsions vers des pays où les personnes sont en danger

CENTRES Bordeaux - Coquelles - Guadeloupe - Guyane - Hendaye - Lille-Lesquin - Lyon-Saint-Exupéry - Marseille - Mayotte - Mesnil-Amelot - Metz - Queuleu-Nice - Nîmes - Palaiseau - Paris-Vincennes - Perpignan - Plaisir - Rennes - La Réunion - Rouen-Oissel - Sète - Strasbourg-Geispolsheim – Toulouse-Cornebarrieu.

ANNEXES

Glossaire

Contacts des associations

LES CERCLES

Nous avons eu des nouvelles des cercles de silence : Cergy-Pontoise, Sens, Saint-Gaudens, Pau, Étampes, Paris, Maubeuge, Versailles, Forcalquier, Gap, Roanne.

CENTRES DE RETENTION ADMINISTRATIVE

PLAISIR

Le centre de rétention de Plaisir, Le plus petit d'Ile de France (30 places), ne va bientôt plus accueillir que les sans papiers positifs à la covid-19. Les locaux sont partagés avec avec l'hôtel de police de la ville. 55 personnes travaillent pour le CRA et 140 pour la ville. Il faudra mettre en œuvre d'importantes mesures de protections pour que ne crée pas un « cluster ». Les policiers seront équipés comme les soignants avec casaques, masques, lunettes... Les repas seront livrés par un prestataire extérieur et les poubelles récupérées à part suivant un protocole sanitaire strict. Il y aura aussi des infirmières et un médecin qui viendront tous les jours. Le nombre de malade sera peut être faible.

GUYANE

En dépit des risques sanitaires, le centre de rétention administrative (Matoury) de Guyane n'a jamais fermé ses grilles. Pour la préfecture il s'agit de maintenir à tout prix le fonctionnement du centre. Les juges chargés de vérifier les conditions d'enfermement en rétention, au tribunal

judiciaire comme en appel, viennent de se saisir de ce sujet et ont constaté en août puis en septembre, que les gestes barrières au CRA ne sont pas respectés. Ils relèvent également qu'il existe un risque de dissémination du coronavirus en cas d'expulsion. Le maintien d'une activité, même faible, au CRA, en dépit des libérations quasi systématiques prononcées par les juges, a pour finalité manifeste de faire peser sur les juges et non la préfecture, la baisse du nombre d'expulsions depuis le Guyane. Or derrière cet enjeu d'affichage politique, ce sont surtout des femmes et des hommes qui sont privés de liberté, juste pour la forme.

FRANCE

La journaliste et documentariste Julia Montfort publie le 7 octobre "**Carnets de solidarité**" (éditions Payot), une enquête au cœur de la France solidaire, qui accueille l'autre, l'étranger, le réfugié, le demandeur d'asile, quitte à parfois braver les lois en vigueur.

Pétition (à signer) de la CIMADE : défendez l'égalité des droits entre toutes et tous !

La Cimade a publié 5 propositions :

- **1. Refondre profondément les politiques migratoires** pour tendre vers la liberté de circulation et d'installation dans une dynamique d'égalité des droits entre toutes et tous, indépendamment du statut ou de la nationalité.

Dans l'immédiat et sans attendre une telle refonte :

- **2. Régulariser de façon large** toutes les personnes étrangères présentes en France.
- **3. Délivrer un titre unique et stable**, donc nécessairement pour plusieurs années et autorisant à exercer toute activité professionnelle.
- **4. Harmoniser et simplifier** profondément les procédures d'accès aux droits.
- **5. Construire l'égalité des droits pour toutes et tous** en matière d'accès au travail et à la protection sociale, indépendamment du statut administratif ou de la nationalité.

https://www.lacimade.org/agir/nos-petitions/liberteegaliteregularisez/?utm_campaign=REGUL20&utm_medium=email&utm_source=EM_REGUL_5&utm_content=contenu

L'Anafé a publié, mardi 29 septembre, son rapport annuel sur la situation dans les **zones d'attente aéroportuaires, portuaires et ferroviaires** dans lesquelles sont placés les étrangers non-admis sur le territoire français. Ils sont souvent interpellés dès leur descente du train ou au pied de l'avion dans lequel ils se trouvent, puis enfermés jusqu'à ce que leur situation administrative soit clarifiée ou qu'ils soient renvoyés dans le pays de provenance. Cette année encore, l'Anafé constate que les personnes privées de liberté aux frontières sont fréquemment confrontées à l'absence d'informations sur leur situation et leurs droits, à l'absence d'interprète ou d'accès à des soins, à une nourriture insuffisante, à des conditions sanitaires dégradées ou encore à des refus d'enregistrer une demande d'asile, ainsi qu'à des pressions voire des violences policières. Une nouvelle méthode permet à la police d'évaluer elle-même si une personne risque de vouloir immigrer clandestinement en France, et ce en fonction de la nationalité, du sexe mais aussi du pays de destination. 232 mineurs isolés ont été maintenus en zone d'attente en 2018

Deux députés ont présenté, mercredi 23 septembre à l'Assemblée nationale, un rapport sur **l'intégration des réfugiés et des demandeurs d'asile** en France. D'après ce document, les premiers sont un peu mieux lotis que les seconds qui peinent toujours à accéder à l'emploi et à la formation linguistique. Les deux élus recommandent, entre autres, de **faciliter les démarches d'obtention d'une autorisation de travail** et des cours de français accessibles dès le dépôt de la demande d'asile. Plus on repousse l'apprentissage de la langue et l'accès au travail, plus on place les étrangers

en difficulté. L'accès au travail pour les demandeurs d'asile doit être simplifié.

Cinq personnes ont été mises en examen à Lille, dans le nord de la France. Elles sont suspectées d'appartenir à un **réseau criminel qui transportait des migrants** à travers la Manche. Ce réseau principalement composé de ressortissants iraniens, est suspecté d'avoir réalisé d'énormes profits grâce au trafic de migrants. La traversée de la Manche était facturée en moyenne 3 000 euros par personne. La police a notamment saisi dix canots pneumatiques à moteur, des véhicules, plus de 150 gilets de sauvetage et environ 48 000 euros en espèces.

ROUEN

Welcome Rouen Métropole a lancé une campagne de financement participatif afin d'aider des jeunes sans-papiers à payer leur premier loyer ou la caution pour un appartement.

Les jeunes migrants mineurs arrivant à Rouen sont rapidement pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance (ASE), ils sont scolarisés, suivis par un éducateur et logé. Mais dès leur majorité, ces jeunes hommes, qu'ils soient apprentis salariés, scolarisés en CFA ou sans emploi se retrouvent dans l'incapacité de se loger et de poursuivre leurs études, car pour cela il faut une carte de séjour. Or la préfecture tarde de plus en plus à les délivrer. Cela peut prendre plusieurs mois voire une année pour certains d'entre eux. Sans ce titre, pas de droits à l'APL, pas de garants sociaux, ni d'accès aux foyers de jeunes travailleurs. Ils sont dans la rue. C'est une véritable injustice. La loi devrait leur permettre d'avoir les mêmes droits que tous.

CALAIS

La publication d'un arrêté préfectoral interdit aux associations de distribuer de la nourriture aux migrants de Calais, car l'association mandatée par l'État la « Vie active » est désormais l'unique association autorisée à distribuer de la nourriture à Calais : 5,14 litres par personne et par jour et des de 2 402 repas sur deux lieux différents. Mais à elle seule, elle ne peut pas atteindre tous les migrants de la ville - dont le nombre est estimé à environ 1500, selon les militants ; et certains migrants ne peuvent pas se rendre aux points de distribution, situés loin de leurs lieux de vie.

Cet arrêté voulu par le ministre de l'Intérieur, Gérard Darmanin, fait débat. : le ministre de la Santé, Olivier Véran, était même prêt à s'opposer ouvertement à cette mesure en se rendant lui-même à Calais, avant de renoncer au déplacement pour éviter de nouvelles tensions dans l'équipe gouvernementale.

Douze ONG ont saisi le tribunal administratif de Lille pour demander sa "suspension immédiate". Celle-ci a été rejetée le 22 septembre par le tribunal administratif de Lille invoquant, dans ce texte, les risques sanitaires dans le contexte du Covid-19 et de salubrité publique. L'interdiction édictée [a] eu pour seul effet de déplacer les lieux des distributions qu'elles assurent de quelques centaines de mètres seulement" et "les associations requérantes continuaient à distribuer des repas et des boissons à proximité du centre-ville".

Mais, l'Auberge des migrants et Salam (2 ONG), ont assuré avoir été l'objet de "harcèlement policier" et même de contraventions alors qu'elles menaient des distributions en dehors du périmètre interdit par les autorités. Selon Salam : "En début de semaine, la police est venue nous voir en prétendant que nous n'avions pas le droit de distribuer des repas alors que nous n'étions pas dans une rue concernée par la mesure. Les forces de l'ordre ont fini par quitter les lieux mais elles étaient très virulentes"

Un appel devrait être déposé devant le Conseil d'État pour obtenir un vrai débat sur le fond. Dans des observations présentées au tribunal, la défenseure des Droits estime qu'"en privant les exilés de l'accès à un bien - la distribution de repas -, la mesure de police contestée est constitutive

d'une discrimination fondée sur la nationalité". Une pratique prohibée par la loi.

Mercredi 23 septembre, un recours devant le Conseil d'État, afin que soit « consacrée l'évidente primauté du principe de fraternité, par rapport à l'incessante, cruelle et inefficace traque, » selon les termes employés par le Défenseur des droits (...), menée par l'État à l'encontre des personnes exilées". Mais le conseil d'état a refusé de suspendre l'arrêté du préfet. Il note que cette interdiction n'empêche pas les associations de réaliser leurs missions à proximité immédiate du centre-ville et que « l'interdiction de distribution est strictement limitée aux zones définies par le préfet ». Un nouvel arrêté prolonge l'interdiction jusqu'au 19 octobre 2020 et englobe de nouvelles zones.

L'association organise samedi 26 septembre une manifestation dans Calais en soutien aux personnes migrantes. Entre 1200 et 1400 personnes migrantes vivent actuellement à Calais.

Quatre députés ont mené une action symbolique vendredi en apportant des paniers-repas à des migrants et migrantes à Calais. Les élus ont fait l'objet d'un contrôle d'identité et se sont vus dresser quatre procès-verbaux, qu'ils n'ont pas signés, en expliquant ne pas reconnaître qu'il s'agissait d'une infraction.

Mardi 29 septembre, un camp de migrants a été démantelé et 700 et 800 personnes ont été évacuées. 150 migrants devraient « mis à l'abri » dans le Pas-de Calais, 150 dans les autres départements des Hauts-de-France et les 500 autres acheminés dans des centres d'accueil de différentes régions. Mais dans la nuit du 2 au 3 octobre, un campement d'une centaine de migrants a tenté de s'installer. Il y a eu des affrontements avec les CRS, mais certains de ceux-ci ont été blessés.

VERSAILLES

La Préfecture de Versailles n'est toujours pas rouverte au public, 800 Rendez-vous de « première demande » AES (dite « Circulaire Valls ») ont été annulés pendant la période du confinement et non reprogrammés, d'après le comptage du Collectif Étrangers Français Yvelines.

PARIS

Près du parc de la Villette, à Paris, un centre d'hébergement d'urgence installé dans un hôtel Ibis et géré par l'association Coallia, accueille 330 personnes, dont 182 migrants. Ceux-ci amenés sont arrivés après le démantèlement de leur [camp](#), soit transférées depuis l'hôtel CIS Kellermann, ancien hébergement du 13^e arrondissement parisien qui a fermé ses portes le 15 août. Dernières arrivées en date : 69 migrants, pour la plupart somaliens, ont été pris en charge après avoir été évacués par les forces de l'ordre de la place de l'Hôtel de Ville, où ils avaient installé un campement le 31 août.

Le centre dispose du confort d'un établissement de tourisme standard, d'un réfectoire dans lequel sont servis trois repas gratuits par jour ainsi que d'un service de nettoyage du linge de lit toutes les semaines.

Bien que reconnaissants d'être nourris et logés, plusieurs hébergés expriment leur frustration de ne pas pouvoir se débrouiller par eux-mêmes. "J'aimerais travailler. Je ne sais pas combien l'État dépense pour nous loger ici mais je pense que ce serait plus simple de régulariser les gens. On est là, on ne fait rien, alors qu'on pourrait travailler, payer des impôts, se trouver un studio, être indépendants." La prise en charge de ces personnes - au nombre maximum de 336 - coûtent 60 euros par tête et par jour.

SAINT-DENIS

Sous le viaduc de l'autoroute A1 et vers la passerelle piétonne qui mène au Stade de France : le nouveau campement de migrants s'étend dans les interstices de la Porte de Paris, à Saint-Denis.

En un mois, la zone de refuge d'exilés est passée d'une soixantaine de tentes à 400. Le maire demande, au vu de la situation d'urgence absolue pesant sur la vie des personnes, une évacuation dans les meilleurs délais et avec une mise à l'abri

BRIANCON

Dans la montagne, des maraudeurs solidaires portent secours aux exilés en danger - perdus, épuisés, en hypothermie -, avec l'appui de Tous Migrants et Médecins du Monde.

Le Briançonnais a récemment développé un réseau de solidarité et d'hospitalité venant au secours des exilés – plus de 10 000 depuis 2017 - et leur offrent un refuge temporaire (géré par l'association Refuges Solidaires) : hébergement, nourriture, soins, vêtements, conseils juridiques sur le droit d'asile et chaleur humaine

Le nouveau maire de Briançon et président de la Communauté de communes, a décidé de ne renouveler la convention d'occupation des lieux et donc ferme le refuge solidaire et le local technique des maraudeurs. Ce lieu accueillerait trop de monde. Les associations d'aide aux réfugiés, sont d'accord pour trouver un lieu plus adapté mais pas pour le fermer sans alternative. Ils ont rencontré "une fin de non recevoir" lors d'une entrevue avec le maire lundi 14 septembre.

Ceci entrave les opérations de secours et d'accueil et met en danger les exilés qui passent la frontière italo-française pour déposer des demandes d'asile.

Une pétition peut être signée :

https://www.change.org/p/pour-que-le-brian%C3%A7onnais-reste-un-territoire-solidaire-avec-les-exil%C3%A9s?utm_content=cl_sharecopy_24829002_fr-FR%3A0&recruiter=77622582&recruited_by_id=42d93506-de0c-4bef-a97d-5095672bbb8c&utm_source=share_petition&utm_medium=copylink&utm_campaign=psf_combo_share_message&utm_term=share_petition&share_bandit_exp=message-24829002-fr-FR

MAYOTTE

Près de la moitié de la population n'a pas la nationalité française, le nombre de bacheliers étrangers ne parvenant pas à poursuivre leurs études est en forte augmentation cette année. En cause, la fermeture partielle de l'unique préfecture locale qui ne délivre presque plus de titres de séjour et de visas nécessaires à leur inscription pour des études supérieures. Bien qu'ayant passé toute leur scolarité à Mayotte, ces jeunes risquent aussi l'expulsion. Cela permettra d'éviter que le coronavirus se transmette dans les autres CRA d'Ile de France !

RENNES

Mardi 22 septembre 2020, en fin d'après-midi, des bénévoles recensaient vingt-deux personnes, dont cinq enfants, dans les tentes plantées à côté de l'auberge de jeunesse, à Rennes (Ille-et-Vilaine). Une autre famille de demandeurs d'asile était attendue dans la soirée.

NICE

Pierre-Alain Mannoni, 49 ans, universitaire à Nice est jugé en appel à Lyon pour avoir été trois migrants. Il espère être relaxé au nom du « principe de fraternité ». En octobre 2016, il avait transporté, dans sa voiture, trois Érythréennes trois Érythréennes « **blessées** » venues d'Italie qu'il emmenait depuis un squat à son domicile pour les héberger une nuit avant de les conduire à la gare de Cagnes-sur-Mer pour qu'elles puissent être soignées à Marseille.

A Nice en première instance en janvier 2017, il avait été relaxé, et ensuite condamné quelques mois plus tard à deux mois de prison avec sursis par la Cour d'appel d'Aix-en-Provence et s'était pourvu en Cassation.

Fin 2018, saisi par Pierre-Alain Mannoni et Cédric Verrou, le Conseil constitutionnel avait

reconnu le principe de fraternité. Quelques mois plus tard, la cour de cassation avait annulé les peines (du premier jugement) des deux hommes et renvoyé ces affaires devant la cour d'appel de Lyon. Et le 24 septembre, L'avocat général a requis cinq mois de prison avec sursis à son encontre. La cour doit rendre son arrêt le 28 octobre 2020.

Devant deux cents personnes venues pour le soutenir il a déclaré : « J'ai bien conscience que la cause que je défends par l'action simple et évidente que j'ai faite est devenue un symbole. C'est devenu un symbole parce que cela a été poursuivi par les autorités », « Je l'ai fait. J'étais content de montrer l'exemple à ma fille. Je n'arrive pas à imaginer comment j'aurais pu assumer abandonner ces jeunes femmes à leurs souffrances physiques et psychologiques dans lesquelles elles étaient. Donc évidemment, je le referais ».

MEDITERRANEE

Les 140 migrants secourus par l'**Open Armes** ont été autorisés vendredi 18 septembre 2020 à débarquer en Italie, après plusieurs jours d'attente à bord du navire humanitaire. Ils ont été placés en quarantaine à bord d'un bateau italien au large de Palerme, en raison des risques de propagation du coronavirus. Les rescapés sont en souffrance. Après tout ce qu'ils ont vécu, après la Libye, après ce long voyage, ils se retrouvent maintenant confrontés au déni de l'Union européenne

À la date du 18 septembre, l'**Alan Kurdi** de l'ONG allemande Sea-Eye est le seul navire humanitaire au large des côtes libyennes. Il y a secouru samedi 19 septembre, 90 migrants sur un "canot pneumatique surchargé", avant de prendre à son bord 24 autres exilés embarqués sur un petit bateau de pêche et 14 migrants qui se trouvaient à bord de deux embarcations. "De peur d'être récupérées par les milices libyennes, ces personnes n'avaient pas passé d'appel d'urgence et prenaient un risque très élevé". En effet, une fois interceptées en mer, les personnes sont "remises aux Libyens ou à la mer" ; elles sont généralement envoyées dans des centres de détention où les violences et mauvais traitements sont monnaie courante. Ces migrants sont maintenant sur un navire allemand et enfin traités comme des êtres humains.

Le bateau avec 133 migrants sauvé en mer le 19 septembre 2020 fait route vers le sud de la France après avoir vu ses tentatives de rejoindre les côtes italiennes échouer. Il doit, comme prévu, procéder à un changement d'équipage et se préparer à une nouvelle intervention. La Mairie de Marseille a fait savoir à la mardi 22 septembre que si le Alan Kurdi émet la volonté de venir à Marseille, elle réitérera la position selon laquelle elle ne laissera personne se noyer en Méditerranée.

L'appel du gouvernement français a été un succès : Les garde-côtes italiens ont contacté le capitaine de l'Alan Kurdi et ont finalement repris la coordination".

Le jeudi 24 septembre, l'*Alan Kurdi*, a accosté dans le port italien d'Arbatax en Sardaigne. Il a reçu l'instruction des autorités portuaires de jeter l'ancre et d'attendre de plus amples instructions. Le ministère italien de l'Intérieur a autorisé le navire à s'abriter dans le port d'Arbatax et à débarquer les personnes à bord. "La procédure de relocalisation européenne a été lancée en même temps que l'autorisation à ces requêtes. 80% des migrants secourus seront transférés dans d'autres pays européens"

Samedi 19 septembre, le **Sea Watch 4** a été immobilisé par les autorités portuaires italiennes. Lorsqu'un navire de sauvetage entre dans un port italien, il est soumis à une inspection longue et zélée jusqu'à ce que des irrégularités insignifiantes soient découvertes. Le 19 septembre, il a fallu 11 heures d'inspection sur le Sea Watch 4 pour trouver suffisamment d'infractions pour empêcher le navire de sortir du port de Palerme. L'équipage du Sea Watch 4 a été accusé de "sauver systématiquement" les migrants même s'ils n'étaient pas en détresse ; il y avait un trop grand nombre de gilets de sauvetage à bord, ainsi que des lacunes dans le système d'évacuation.

L'Italie continue de bloquer tour à tour les navires d'ONG qui portent secours aux migrants

en mer Méditerranée une fois qu'ils ont été débarqués dans la péninsule. C'est le cas du Sea Watch 4 du Sea Watch 3, et de l' Ocean Viking parmi les cinq navires immobilisés en moins de cinq mois. L'avion Moonbird est lui aussi cloué au sol depuis début septembre (voir lettre 6).

Il semble bien que les décisions italiennes fassent tout pour que personne ne soit au courant de ce qu'il se passe en mer. L'Italie ne respecte pas l'obligation pour chaque navire de porter assistance aux bateaux en détresse.

MEDITERRANEE CENTRALE

En 2020 il y a recrudescence d'embarcations en **Méditerranée centrale**, route migratoire la plus meurtrière du monde pour les candidats à l'exil vers l'Europe, venus pour l'essentiel de **Libye** et de la **Tunisie** voisine.

LYBIE

Entre début janvier et fin juillet 2020, les tentatives de traversée au départ de la Libye ont augmenté de 91%, comparé à la même période l'an dernier, représentant 14 481 personnes ayant pris la mer.

Depuis août, il est à nouveau possible, si l'on est un migrant coincé en Libye, d'être renvoyé dans son pays d'origine grâce à l'aide de l' OIM. Cela représente une lueur d'espoir pour les personnes bloquées dans ce pays en proie à la violence dont elles ne peuvent pas sortir par voie terrestre. Depuis mars 2020, au moins 2 300 personnes ont postulé à ce programme. Ce sont des migrants qui ont perdu leur travail et, donc, leur moyen de subsistance à cause du Covid-19. Certains participants ont également subi des abus ou ont été exploités dans le cadre du travail. D'autres veulent rentrer au pays après avoir tenté de rejoindre l'Europe et échoué. Une minorité viennent des centres de détention : après ce qu'ils ont vécu, ils ont décidé de rentrer chez eux et de reconstruire leur vie là-bas. La sélection des participants inclut des tests de santé et d'aptitude pour vérifier que la personne est capable de voyager. Des entretiens sont également organisés pour garantir que les migrants entament cette procédure de manière volontaire et qu'ils sont conscients de la procédure.

ALGERIE

En Algérie, une loi (2009) punit jusqu'à six mois de prison toute tentative de quitter le territoire national clandestinement. Elle punit les passeurs moyennant des peines pouvant aller jusqu'à 20 ans d'emprisonnement. Malgré cette loi, des Algériens sont de plus en plus nombreux à tenter de rejoindre l'Europe, le plus souvent via l'Espagne, en traversant la Méditerranée, au péril de leur vie. En 2020, les Algériens représentent la première nationalité des arrivées illégales en Andalousie.

Le 17 septembre, quatre corps de migrants algériens ont été repêchés et cinq autres ont pu être sauvés après un naufrage près des côtes de Mostaganem. Les garde-côtes poursuivent leur recherches pour retrouver d'éventuelles autres victimes. Les garde-côtes avaient déjà intercepté, à 15 km au large de Mostaganem. une embarcation artisanale à bord de laquelle se trouvaient 16 migrants. Ils doivent comparaître devant la justice pour "tentative de quitter en mer le territoire national de manière illégale".

TUNISIE

Depuis début 2020 et jusqu'à mi-septembre, 8 581 personnes (dont 2104 étrangères) ont tenté de partir vers l'Europe par la mer depuis les côtes tunisiennes (selon ministère de l'Intérieur

tunisien). Selon des données de l'ONU, sur les huit premiers mois de 2020, plus de 8 000 Tunisiens ont atteint l'Italie. Les Tunisiens veulent rejoindre l'Europe pour trouver du travail et fuir le chômage et les profondes inégalités de leur pays.

Au large de Bizerte, les 17 et 18 septembre, les garde-côtes tunisiens ont secouru 37 migrants algériens qui se trouvaient à bord de trois embarcations qui sont tombées en panne. Ces migrants ont été arrêtés.

La garde nationale maritime tunisienne a fait échouer 19 tentatives d'émigration clandestine vers l'Europe dans la nuit du 19 au 20 septembre, interceptant 246 migrants dont 217 tunisiens. Ils étaient partis de différents endroits sur la côte tunisienne.

Les gardes-côtes grecs ont retrouvé les corps d'une femme et de deux enfants à l'Est de la Crète. Leur bateau avait chaviré à cause de vents violents soufflant de 50 à 61 kilomètres par heure.

Les garde-côtes grecs ont pu secourir 53 migrants de nationalité pour le moment inconnue. Ils avaient été mobilisés suite à un appel de détresse passé par l'un des passagers.

UNION EUROPEENNE

Plainte auprès de la Commission Européenne

Oxfam et WeMove Europe ont déposé le 22 septembre 2020 une plainte auprès de la Commission européenne, accusant la **Grèce** de violer les droits des milliers de demandeurs d'asile présents sur son sol. L'objectif est, au moyen de la Cour de justice de l'Union européenne, de contraindre la Grèce à respecter les droits des demandeurs d'asile. L'UE devrait montrer sa détermination à s'assurer que tous les États membres respectent les droits humains et la dignité des gens.

La loi grecque sur l'asile (mai 2020), ne respecte pas le droit européen. Le texte prévoit d'empêcher ceux qui n'ont pas de représentant légal de faire appel en cas de rejet de leur dossier d'asile. Le délai pour faire appel a également été réduit et expire très fréquemment avant même que le demandeur d'asile ne soit notifié du rejet de son dossier. Ainsi, à Lesbos, seul un avocat est reconnu par l'État pour quelque 13 000 personnes. Il est donc pratiquement impossible pour les demandeurs d'asile d'avoir accès à un recours effectif, ce qui constitue pourtant un pilier fondamental du droit de l'UE. Par ailleurs, il y a des refoulements illégaux de migrants à la frontière sans que ceux-ci n'aient pu exercer leur droit d'asile en Grèce.

La procédure est longue européenne (voir pour la Hongrie). En cas d'arrêt défavorable pris par la Cour envers la Grèce, des sanctions pécuniaires sont fréquemment décrétées en plus des mesures immédiates à mettre en œuvre afin de se conformer au droit de l'UE.

Règlement de Dublin III.

La Commission européenne a dit, mercredi 16 septembre, vouloir "abolir" le règlement de Dublin III signé en 2013. Il repose sur un accord entre les membres de l'Union européenne ainsi que la Suisse, l'Islande, la Norvège et le Liechtenstein. Il prévoit que l'examen de la demande d'asile d'un exilé incombe au premier pays d'entrée en Europe. Si un migrant passé par l'Italie arrive par exemple en France, les autorités françaises ne sont, en théorie, pas tenu d'enregistrer la demande du Dubliné. Mais il n'est pas facile de les renvoyer (10 à 15 % seulement le sont). Face à l'afflux de réfugiés, les pays dotés de frontières extérieures, comme l'Espagne, la Grèce et l'Italie, s'estiment abandonnés par le reste de l'Europe.

Par ailleurs, il ne tient pas compte des liens familiaux ni des langues parlées par les réfugiés. Durant le confinement, aucun transfert n'a eu lieu, les conditions sanitaires pour lutter contre le Covid-19 ne le permettant pas.

La cheffe de l'exécutif européen, Ursula von der Leyen, plaide pour "des structures communes pour l'asile et le retour". Mais le groupe : Hongrie, Pologne, République tchèque, Slovaquie refuse de recevoir les demandeurs d'asile.

En voulant abroger le règlement de Dublin, l'UE reconnaît des dysfonctionnements dans l'accueil des migrants. Mais les Vingt-Sept sont divisés sur cette question.

EUROPE

GRECE

Il y a eu 11 000 rejets de demandes d'asile en deux mois : le gouvernement veut modifier et adapter la législation afin de restreindre l'hébergement inconditionnel afin de dissuader les exilés de venir en Grèce.

Pendant plusieurs mois les réfugiés statutaires ont été laissés à la rue dans une situation de précarité extrême, aggravée par la pandémie de Covid-19. Ce sont les associations, notamment la Plateforme Citoyenne, qui ont pris le relais. Ce n'est pas normal, ce n'est pas aux citoyens de pallier les manquements de l'État. Plus de 1 000 procédures individuelles contre l'État ont été diligentées depuis le début de la crise sanitaire, dont la moitié sont liées au non-respect du droit à l'accueil. Toutes ont été gagnées par les requérants.

Environ 70 000 autres migrants se trouvent dans des installations en Grèce continentale. Beaucoup d'entre eux souhaitent rejoindre le nord de l'Europe, en particulier en Allemagne.

Avant l'incendie de Moria, plus de 33 000 migrants vivaient dans cinq camps sur les îles grecques de la mer Égée pourtant dotés d'une capacité d'accueil de seulement 5 400 places, en particulier à Lesbos, Samos et Chios. Les mesures de distanciation sociale et autres gestes barrières sont impraticables sur place. Dans certaines zones du camp de Moria, à la fin mars, on ne comptait qu'un seul robinet d'eau accessible pour 1 300 personnes. À la fin avril, on dénombrait 210 personnes par toilette et plus de 630 par douche. « La décongestion des îles doit se poursuivre, les personnes les plus vulnérables et celles à haut risque pour le Covid-19 devant être déplacées immédiatement vers des logements sûrs », selon Médecin sans frontières.

La Grèce a été peu touchée par la pandémie : un peu plus de 3 500 cas pour 192 décès ont été recensés. Mais les camps de migrants et de réfugiés en Grèce sont strictement confinés depuis la mi-mars pour cause du Covid-19 alors que le reste de ce pays est retourné à la normalité début mai.

MORIA

Durant plusieurs jours, les quelque 13 000 personnes qui ont fui les incendies du camp de Moria, sur l'île de Lesbos, dormaient dans la rue, dans des conditions d'hygiène catastrophiques. Au bord de la route de Mytilène, elles n'avaient ni eau, ni nourriture, ni couverture.

Dix jours après l'incendie du camp, un nouveau camp est installé sur un ancien camp de tir, à 3 kilomètres de Mytilène (chef-lieu de Lesbos). La police a emmené les sans-abris vers le nouveau camp qui souffre déjà d'un manque de couchages et est équipé d'installations sanitaires rudimentaires.

Mais les demandeurs d'asile n'en veulent pas, ils réclament leur transfert vers la Grèce continentale dans l'espoir d'être relocalisés dans un pays européen et quitter ainsi l'enfer de Moria. Pour les faire venir dans ce camp, on les menace de ne pas traiter leur demande d'asile s'ils n'intègrent pas ce nouveau camp qui peut en accueillir 9 000 sous 1000 tentes.

Le Haut commissariat pour les réfugiés soutient ce camp comme « solution provisoire » dont l'objectif est que les réfugiés "puissent progressivement, et dans le calme, quitter l'île pour Athènes" ou "être réinstallés ailleurs". Un nouveau camp, "moderne" et "sûr", devrait voir le jour à Lesbos. Les autorités grecques ont estimé que "la moitié" des exilés pourrait quitter Lesbos "d'ici Noël" et

"les autres d'ici Pâques 2021".

Sur 7 000 personnes testées, plus de 243 exilés résidant dans le camp, ont été contaminés (lundi 21 septembre). Les 120 policiers et 40 membres du personnel présents sur place ont en revanche été négatifs.

Dix pays ont accepté de prendre en charge 400 mineurs isolés venus de Grèce. Parmi eux, la France s'est dit prête à en accueillir une centaine dans les prochains jours.

Camps de SAMOS

Un incendie s'est déclaré dimanche 20 septembre dans le centre d'accueil et d'identification des demandeurs d'asile sur l'île de Samos. Il n'y a pas de blessés. Le camp de Samos, compte près de 6 000 personnes, alors que sa capacité initiale n'était prévue que pour 650 demandeurs d'asile. Les conditions de vie y sont également très difficiles : conditions d'hygiène inadéquates, incendies fréquents, bagarres entre migrants.

ALLEMAGNE

En Allemagne, de nombreuses communes et États régionaux ont affirmé avoir de la place pour une prise en charge de migrants. Les voix se multiplient au sein des différents partis politiques en faveur d'un geste humanitaire.

La chancelière allemande Angela Merkel entend accueillir environ 1 500 exilés de LESBOS, essentiellement des familles avec enfants. Le gouvernement grec ferait barrage aux projets de l'Allemagne, redoutant, selon lui, que des demandeurs d'asile coincés en Grèce mettent eux aussi le feu à leurs installations dans l'espoir d'être évacués vers l'Allemagne.

HONGRIE

L'avocat général de la Cour de justice de l'Union européenne s'est prononcé, le 25 juin, en faveur d'un recours en manquement introduit par la Commission européenne contre la Hongrie. Il relève qu'une grande partie de la réglementation hongroise en matière de droit d'asile et de retour des ressortissants de pays tiers en séjour irrégulier est contraire au droit de l'Union.

Dans le viseur : "la violation de l'obligation de garantir un accès effectif à la procédure d'asile", un manquement aux "garanties procédurales relatives aux demandes de protection internationale", "la rétention irrégulière des demandeurs de cette protection dans des zones de transit" et "l'éloignement illégal de ressortissants de pays tiers en séjour irrégulier".

En Europe, "le placement systématique de tous les demandeurs de protection internationale dans l'une des zones de transit pendant l'examen de leurs demandes constitue une rétention". Les demandeurs de protection internationale ne peuvent pas non plus "être hébergés dans une zone de transit pendant plus de quatre semaines". Pourtant, ils le sont actuellement pendant près d'un an, le temps que leur demande soit instruite.

Il y a eu violation de la directive européenne sur les "retours" puisque tout étranger en situation irrégulière arrêté dans le pays peut actuellement être expulsé sans faire l'objet d'une procédure à laquelle il a droit. Normalement, la législation européenne prévoit que les expulsions directes ne se fassent qu'en cas d'interpellation à la frontière.

Mais les conclusions de l'avocat général ne lient pas la Cour de justice. L'arrêt sera rendu à une date ultérieure", explique la CJUE

Si le manquement est constaté par la Cour de justice, la Hongrie devra se conformer à l'arrêt "dans les meilleurs délais", précise la CJUE. "Lorsque la Commission estime que l'État membre ne

s'est pas conformé à l'arrêt, elle peut introduire un nouveau recours demandant des sanctions pécuniaires. Toutefois, en cas de non communication des mesures de transposition d'une directive à la Commission, sur sa proposition, des sanctions peuvent être infligées par la Cour de justice, au stade du premier arrêt."

ROYAUME-UNI

Le 23 octobre 2019, 39 migrants vietnamiens ont été découverts à bord d'un camion dans la zone industrielle de Grays, à l'est de Londres. Entassés dans le conteneur qui provenait du port belge de Zeebruges, ils sont morts en raison d'un manque d'oxygène. Lundi 14 septembre 2020 quatre vietnamiens, âgés de 26 à 36 ans, ont été reconnus coupables d'avoir participé à différents degrés à "l'organisation du trafic illicite de migrants". Ils ont écopé de peines allant de deux ans et demi à sept ans et demi de détention par un tribunal de la province de Ha Tinh (centre). Trois autres se sont vu infliger des peines de prison avec sursis.

Ce drame avait mis en lumière les dangers de l'immigration clandestine, avec des trafiquants sans scrupule qui profitent de la vulnérabilité des candidats, ces derniers finissant souvent dans des bars à ongles ou des fermes à cannabis illégales au Royaume-Uni, réduits à un état de semi-esclavage. Nombre des victimes de ce drame étaient originaires d'une région pauvre du centre du Vietnam, où les familles s'endettent à hauteur de milliers de dollars pour envoyer l'un des leurs au Royaume-Uni, via des filières clandestines, dans l'espoir qu'ils y trouvent des emplois rémunérateurs.

Plusieurs personnes ont été inculpées, dont le conducteur du camion frigorifique, et un Nord-Irlandais, soupçonné d'avoir organisé le mouvement des différents chauffeurs. Lundi 5 octobre le procès s'est ouvert : quatre hommes sont poursuivis pour homicides involontaires ou pour aide à l'immigration clandestine

Treize suspects ont par ailleurs été inculpés en France et en Belgique.

Le gouvernement cherche par tous les moyens à empêcher les arrivées de migrants

Construction de frontières maritimes dans la Manche, installation des demandeurs d'asile sur une île du Pacifique ou dans des ferries amarrés au large des côtes écossaises, création de centres de détention extraterritoriaux au Maroc ou en Moldavie... Le gouvernement britannique réfléchit à toute une série de mesures afin d'empêcher les arrivées de migrants sur son territoire. Face aux critiques, le gouvernement britannique s'est défendu, affirmant que "le Royaume-Uni a une longue et fière histoire d'offrir un refuge à ceux qui ont besoin de protection". "Des dizaines de milliers de personnes ont reconstruit leur vie au Royaume-Uni et nous continuerons à fournir des itinéraires sûrs et légaux à l'avenir"

BELGIQUE

La Belgique qui veut "faire preuve de davantage de solidarité", a annoncé le 16 septembre être disposée à accueillir entre 100 et 150 demandeurs d'asile - des familles avec enfants, mères ou femmes seules - venus du camp de Moria.

ITALIE

Au cours des **cinq dernières années**, plus de **19.000 migrants sont morts** en tentant la traversée risquée de l'Afrique vers l'Italie.

Les ONG de secours aux migrants se heurtent de façon répétée aux autorités italiennes. L'Italie a longtemps été condamnée pour son refus d'accueillir des bateaux privés chargés de

migrants dans les ports italiens. Mais les choses ont changé en septembre, à la suite d'un accord avec la France, l'Allemagne et Malte : l'Italie autorise désormais officiellement l'arrivée dans ses ports de navires d'ONG.

L'ancien ministre de l'Intérieur, **Matteo Salvini**, est accusé d'abus de pouvoir et séquestration de personnes pour avoir bloqué à l'été 2019 durant plusieurs jours 116 s à bord d'un navire des gardes-côtes italiens. Le 3 octobre en Sicile, l'audience est uniquement consacrée à la constitution des parties civiles. À la suite de plusieurs audiences, le magistrat décidera ou non de son renvoi en justice. Il encourt 15 ans de prison. Par ailleurs, un procès similaire pourrait se tenir à Palerme, en Sicile, puisqu'il est aussi, accusé d'avoir bloqué pendant 19 jours en août 2019, le navire Open Arms au large de Lampedusa.

BOSNIE

La Bosnie est devenue un goulot d'étranglement pour des milliers de migrants à destination de l'Europe il y a trois ans, lorsque d'autres pays des Balkans ont fermé leurs frontières. Environ 10 000 exilés vivent actuellement en Bosnie, dont une partie dort dans la rue, les bois, des bâtiments abandonnés ou encore au bord des routes. La région partage une frontière très poreuse de 1 000 kilomètres avec la Croatie, membre de l'Union européenne, ce qui en fait un pôle d'attraction majeur pour les migrants qui traversent la Bosnie et espèrent rejoindre les pays d'Europe de l'ouest.

Deux personnes sont mortes mercredi soir après des affrontements entre des migrants afghans et pakistanais lors du démantèlement du camp de Bira , au nord-ouest de la Bosnie. Dix-huit autres exilés ont été blessés, dont 10 grièvement. Quelque 350 migrants ont été envoyés dans le camp de Lipa, à une cinquantaine de kilomètres de Bihac, camp déjà plein et uniquement équipé de tentes, alors que d'autres ont été abandonnées à leur sort dans les bois.

ESPAGNE

Fin août, la police espagnole avait annoncé avoir démantelé deux réseaux de passeurs qui opéraient entre l'Espagne et la France. Ces organisations auraient permis le passage de plusieurs centaines de migrants africains vers l'Hexagone.

CANARIES

Quelque 1 277 migrants, à bord de 56 embarcations de fortune, ont accosté sur les îles Canaries au cours des deux premières semaines de septembre 2020. Depuis le début de l'année, 5 210 migrants répartis sur 192 bateaux ont atteint les Canaries. Six fois plus qu'à la même période l'année dernière. Bien que plus faible que les 31 678 arrivées enregistrées en 2006, l'augmentation des débarquements en 2020 indique clairement une réactivation de cette route migratoire. Ceci est dû à l'instabilité en Libye et l'importante présence policière dans le nord du Maroc qui ont poussé de nombreux migrants à tenter leur chance depuis les côtes ouest-marocaines, mauritaniennes ou sénégalaises.

L'Espagne peine à faire face à cette recrudescence, le réseau d'accueil de l'archipel étant aujourd'hui totalement saturé. Les 1400 places sont insuffisantes. Des migrants passent plusieurs nuits sous des tentes installées à la hâte dans les rues de Gran Canaria, ou au port d'Arguineguin, faute de structures pour les accueillir. Puisque les transferts vers le continent ou vers les pays d'origine des migrants sont rares voire inexistantes en raison des restrictions de voyage imposées par le Covid-19, Les autorités ont donc décidé d'héberger environ 1 500 migrants dans des complexes touristiques de l'archipel. Le haut commissariat aux réfugiés va ouvrir un bureau sur les Canaries afin d'identifier et d'assister ceux qui ont besoin d'une protection internationale, mais aussi les

mineurs isolés et les personnes vulnérables".

Étant donné l'abondance des informations, je n'ai pas précisé chaque média utilisé, mais ceux consultés sont, entre autres : https://www.lacimade.org/wp-content/uploads/2020/09/La_Cimade_Rapport_Retention_2019-1.pdf
<https://journals.openedition.org/conflits/5372>
<https://www.infomigrants.net/fr/>
<https://www.ouest-france.fr/monde/migrants/>
<https://www.20minutes.fr/dossier/migrants>
<https://www.lacimade.org/pacte-europeen-sur-les-migrations-et-lasile-le-rendez-vous-manque-de-lue/>
http://www.vatican.va/content/francesco/fr/encyclicals/documents/papa-francesco_20201003_enciclica-fratelli-tutti.html#_ftn36
https://fr.sputniknews.com/faits_divers/202010041044523182-altercation-entre-policiers-et-migrants-a-calais-huit-crs-blesses/
<https://www.leparisien.fr/societe/a-rouen-welcome-appelle-a-l-aide-pour-l-hebergement-de-jeunes-migrants-majeurs-30-09-2020-8394207.php>
https://www.lemonde.fr/societe/article/2020/09/19/une-population-en-danger-pas-dangereuse-depart-de-la-marche-des-solidarites-avec-les-sans-papiers_6052869_3224.html
<https://www.francetvinfo.fr/monde/europe/migrants/>
<https://marche-des-sans-papiers.org/>